

**AUTORISATION DE TRAVAUX**  
**n° AT 081 163 23 B0012**

Date de dépôt	22/06/2023
Demandeur	<b>LYCÉE MARECHAL SOULT</b>
Nature des travaux	Création d'un puits de lumière entre deux bureaux - bâtiment n°14
Terrain	8 RUE DU LYCEE
Parcelle(s)	<b>AN0171</b>
Classement ERP	Type R, 2ème catégorie

**ARRÊTÉ FAVORABLE**

*accordant une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP) délivré par le Maire au nom de l'Etat*

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation ;

**VU** la demande susvisée ;

**VU** l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 20/07/2023 reçu en mairie le 24/07/2023 ;

**VU** l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité en date du 20/07/2023, par courrier en date du 21/07/2023, reçu en mairie le 26/07/2023, ci-joint ;

**le Maire arrête :**

**Article 1 : décision**

L'Autorisation de Travaux est **ACCORDÉE** pour la création d'un puits de lumière entre deux bureaux au bâtiment n°14 du lycée Soult - 8 rue du Lycée à Mazamet, sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2 : prescriptions**

Les prescriptions des sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité, ci-annexées, doivent être respectées.

MAZAMET, le 27 juillet 2023.  
 Pour le Maire et par délégation,



André AMALRIC  
 Adjoint au Maire.